

BULLETIN LIAISON 2017/2018 **N°28 – Réunion du 05 AVRIL 2018**

Visioconférence : Mrs ALLAIN B., DAHERON J.C., FELIX G., GUYOMARCH Y., NANA T., ROBIN O., SELLAM J., SOARES D. et SOULIER T.

Auditeur : M. BRAULE S.

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



Football des Sourds

Présente



FRANCE

BELGIQUE

MATCH AMICAL **Football Masculin**

Samedi 07 Avril 2018 à 14H00
Stade Léo LAGRANGE, Terrain Honneur
27 Rue du Chemin Vert, 62300 LENS
FRANCE



Page : 1 / 29

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain • SMS : 06 14 44 48 98 •
b.allain@handisport.org • www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International
des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

FLASH

Phase finale du championnat de France

La CFFS ne pourra pas payer des indemnités kilométriques aux clubs qualifiés pour la phase finale du championnat de France, la finale de la coupe de France Futsal féminin et la finale de la coupe de France masculin en raison du budget non reçu à ce jour.

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

Avis au club : **S.C.S. AVION**

Ce club ne pourra pas participer au championnat de France par zones le samedi 21 avril 2018 pour non-paiement des amendes, selon l'Article 97, page 23.

OS MASSY - S.C.S AVION

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



La commission attend toujours la feuille de match entre SCS AVION et OS CHENNEVIERES du 24 mars 2018.

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



Championnat de France des Inter-régions 2018

La date d'engagement de Championnat de France des Inter-régions est le 30 Novembre 2017 au plus tard.

Pour la région PACA, veuillez nous envoyer l'engagement avant 30 avril 2018 au plus tard.

Cliquez le lien ci-dessous, et remplir et nous l'envoyer avant cette date.

http://football-sourds.com/wdpress/wp-content/uploads/2017/10/ENGAGEMENT_Interregionaux-2018.pdf

ENGAGEMENT RECU :

1. AUVERGNE-RHÔNE ALPES
2. ILE DE FRANCE
3. BRETAGNE, NORMANDIE et PAYS DE LA LOIRE
4. SUD OUEST

DOSSIER COMPLET DE NOUVEAU JOUEUR ou DE NOUVELLE JOUEUSE et DOSSIER DE SURCLASSEMENT

Les clubs doivent transmettre tous les documents de nouveau joueurs ou hors région **Vendredi midi au plus tard** afin qu'il soit qualifié pour le week end. Nous ne prenons pas en compte les documents demandés après vendredi midi.

MUTATIONS

Pour ceux qui ont des licences mutées, veuillez nous renvoyer dès réception des licences envoyées par la FFH, la commission devra tamponner « mutation » sur la licence.

Si le match aura lieu le 13 janvier 2018 sans licences, il n'y a pas d'inquiétudes vous pouvez éditer l'attestation de licence et une pièce d'identité présentes au match, sachant que les 3 joueurs mutés maximum sur la feuille de match sont autorisés à jouer **sauf la nouvelle section de football du club ou nouveau club ou clubs fusionnés qui ont droit à 5 joueurs mutés maxi sur la feuille de match.**

AUDIOGRAMME ICSD POUR D.C.L.

Pensez à remplir l'audiogramme ICSD avant 3 mois des compétitions de D.C.L. lien ci : <http://www.deaflympics.com/audiogramform.asp>

En cas de besoin du numéro d'audiogramme ICSD, vous devez vous adresser à CCSSF par le courriel à l'adresse ci-dessous : p.fourastie@handisport.org

COMMUNIQUE

IMPORTANT : IL FAUT ARRETER D'APPELER ABUSIVEMENT A UN MEMBRE DE LA COMMISSION PAR FACETIME OU ENVOYER DES SMS POUR DES QUESTIONS SUR LE CHAMPIONNAT OU SUR L'EQUIPE DE FRANCE SAUF URGENCE SURTOUT A Mr FELIX ou à Mr NANA. NE PAS MELANGER ENTRE AMI ET LA CFFS.

Nous ne répondons plus aux mails personnels ni dans le bulletin.

Pour tout contact avec la CFFS, veuillez utiliser les deux mails uniquement ci-dessous :

ALLAIN Brice : b.allain@handisport.org
Membre de la CFFS : contact@football-sourds.fr

LES FEUILLES DE MATCHS :

- La CFFS vous remercie de remplir la feuille **EN MAJUSCULE**, car très souvent celle-ci s'avère illisible. Merci de faire des efforts.

- La CFFS vous rappelle que chaque club local doit scanner le **dimanche midi au plus tard avant 12 heures**, la feuille de match en format **PDF**. Toutes les informations concernant la rencontre, telles que l'équipe type, le nom des buteurs, les cartons rouges ou jaunes etc.

- La CFFS informe aux clubs qui feront une demande de match amical qu'il leur sera envoyé par la CFFS, une feuille match scannée en format **PDF UNIQUEMENT**.

- A date de ce jour, les chèques à l'ordre de la CFFS en règlement des amendes devront être expédiés à l'adresse suivante :

M. SOARES Dominique
CFFS
17 rue de Vienne
91670 ANGERVILLE

- La CFFS demande aux clubs de ne plus envoyer de mails le jeudi soir. Le dernier délai est fixé au mercredi sauf cas d'extrême urgence. Merci pour votre compréhension.

- **Il est très important** de ne pas oublier de remplir vos coordonnées du club sur le formulaire que la CFFS vous a envoyé. C'est hyper urgent pour mettre à jour dans notre site de CFFS afin que nous puissions vous adresser d'autres informations par mail du club et non pas par mail personnel.

- **Attention, la commission n'accepte plus les chèques personnels pour les amendes administratives, les avertissements sauf cas exceptionnel (ex : mutations,..)**

- Si le joueur habitant hors-région ou joueur nouveau participe aux compétitions officielles sans l'autorisation de la CFFS, le match sera perdu par pénalité.

-Pour tous les envois des dossiers volumineux à la CFFS (contact@football-sourds.fr), **ne pourra pas recevoir plus (+) de 8 MO pour l'envoi de mail.**

-Pour tous les courriers avec en tête du club, la cffs ne prend pas en compte au format ODT, ni WORD, ni JPEG. **Nous n'acceptons que le format en PDF qui est obligatoire.**

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

CANDIDATURE

CANDIDATURE ORGANISATION DE BUVETTE À BOURGES POUR LA PHASE FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE 2019

CANDIDATURE POUR LA PHASE FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE FUTSAL 2^{ÈME} DIVISION MASCULIN (26 Janvier 2019)

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



INFORMATION

PHASE FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOOTBALL 11 MASCULIN pendant 2 journées des 9 et 10 juin 2018 :

COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES SPORTS
RN 568, Quartier la Palunettes
13220 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



SURCLASSEMENT

RAPPEL

Les joueurs nés en 1999, 2000, 2001 et 2002. Les joueurs âgés de 16 ans révolus et n'ayant pas encore atteint leur 18 ans à la date de la rencontre pourront jouer en catégorie seniors sous réserves de produire à la Commission Fédérale de Football des Sourds une autorisation médicale signée (dossier de surclassement) à défaut, la licence sollicitée ne peut être délivrée. Cette autorisation sera revêtue de la signature du chef de famille autorisant le joueur à pratiquer en catégorie «senior». En l'absence de surclassement, le joueur n'est pas qualifié pour son Club

Liste des joueurs qualifiés :

Voir le bulletin N°25 du 15/03/2018

ENGAGEMENTS DES COMPETITIONS 2018/2019

ENGAGEMENTS MASCULINS :

- COUPE, CHAMPIONNAT de FRANCE FOOTBALL à 11 et FUTSAL : **180 €**
- COUPE, CHAMPIONNAT de FRANCE FOOTBALL à 11 : **125 €**
- CHAMPIONNAT de FRANCE FUTSAL : **55 €**
- CHALLENGE VETERANS à 7 : **35 €**
- COUPE de RUBENS : GRATUIT MAIS PAS REMBOURSEMENT FRAIS DE KILOMETRIQUE EN FINALE

ENGAGEMENTS FEMININS :

- CHALLENGE à 8, COUPE de FUTSAL et CHAMPIONNAT de FUTSAL : **100 €**
- CHALLENGE à 8, CHAMPIONNAT de FRANCE FUTSAL : **60 €**

Page : 6 / 29

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain •SMS :06 14 44 48 98 •

b.allain@handisport.org •www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

- COUPE de FUTSAL et CHAMPIONNAT de FRANCE FUSTAL : **50 €**
- CHAMPIONNAT de FRANCE FUSTAL : **35 €**
- **NOUVEAU PROJET DE LA COUPE de RUBENS FUTSAL 1^{ère} DIVISION FEMININ et 2^{ème} DIVISION FEMININ : GRATUIT MAIS PAS REMBOURSEMENT FRAIS DE KILOMETRIQUE EN FINALE.**

INFORMATION :

1- Les engagements des clubs pour les compétitions Masculins et Féminines 2018/2019 sont en ligne et à télécharger sur notre site :

<http://football-sourds.com/category/cffs-10/>

****Attention, ces engagements doivent impérativement retourner et signé avec le chèque avant le 1er Juin 2018****

2- Pour la présentation des clubs à l'Assemblée Générale de la CFFS pour Samedi 30 Juin 2018, ce dossier est à télécharger ci lien :

http://football-sourds.com/wdpress/wp-content/uploads/2018/04/ENGAGEMENT_AG.pdf

****Il faut remplir l'engagement et à retourner IMPERATIVEMENT avant le 15 mai 2018****

Remplir les bulletins d'engagement de la saison 2018/2019 et à retourner :

M. SOARES Dominique
CFFS
17 rue de Vienne
91670 ANGERVILLE

Connectez-vous régulièrement afin de vérifier.

**ASSEMBLEE GENERALE
DU 30 JUIN 2018**

Le bulletin fourni par la CFFS doit obligatoirement nous être retourné signer pour le **15 mai 2018 au plus tard**

Page : 7 / 29

**FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS**

Directeur sportif : Brice Allain •SMS :06 14 44 48 98 •
b.allain@handisport.org •www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

Pour participer à cette assemblée :

- Tenue correcte exigée ou survêtement avec le logo de votre club
- Licences « cadre football »

Pour télécharger l'engagement pour l'assemblée Générale 2018 ce lien :

http://football-sourds.com/wdpress/wp-content/uploads/2018/04/ENGAGEMENT_AG.pdf

Pour télécharger l'engagement pour les compétitions ce lien :

<http://football-sourds.com/category/cffs-10/>

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

Attention :

Date limite pour l'assemblée Générale : **15 mai 2018**

Date limite pour les engagements aux compétitions 2018/ 2019 : **1er Juin 2018**

LES QUESTION POSÉES PAR LES CLUBS (3) devront parvenir sur papier en- tête du club pour **le 15 mai 2018 au plus tard**.

La CFFS ne prends pas en charges les frais de repas pour les dirigeants du club lors de l'AG.

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



CALENDRIER OFFICIEL 2017/2018

Le 07 avril 2018 :	Match international à 11
Le 14 avril 2018 :	Championnat de France à 11
Le 21 avril 2018 :	Championnat de France à 11
Le 28 avril 2018 :	Championnat de France à 11 (Si Report) Challenge Football à 7 Vétérans à Bordeaux
Du 09 au 13 mai 2018 :	Stage de l'Equipe de France de Football à 11
Le 19 mai 2018 :	Finale de la Coupe de France
Du 01 au 03 juin 2018 :	Stage de l'Equipe de France de Futsal Féminine
Du 09 et 10 juin 2018 :	Phase Finale du Championnat de France à 11
Le 16 Juin 2018 :	Pologne – France (en cours) Qualification CE 2019
Du 23 et 24 juin 2018 :	Championnat de France à 11 des Inter-Régions
Le 30 juin 2018 :	Assemblée générale à Paris au siège de la F.F.H.

Du 1^{er} novembre 2017 au 31 mars 2018 : Qualification championnat d'Europe futsal

Page : 8 / 29

**FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS**

Directeur sportif : Brice Allain •SMS :06 14 44 48 98 •
b.allain@handisport.org •www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

Du 2 septembre 2017 au 14 octobre 2018 : Qualification Championnat d'Europe à 11

Du 04 au 13 décembre 2018 : Championnat d'Europe futsal à Tampere en Finlande

Du 22 juin au 6 juillet 2019 : Championnat d'Europe à 11 à Héraklion en Grèce

Attention cela peut changer en raison de la participation aux éliminatoires du Championnat du Monde, Deaflympics et Championnat d'Europe.

Mise à Jour le 08 mars 2018

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

CALENDRIER OFFICIEL 2018/2019

- Le 08 septembre 2018 :** Trophées Champions à 11
- Le 15 septembre 2018 :** Championnat de France à 11 par zone
- Le 22 septembre 2018 :** Tour préliminaire de la Coupe de France à 11
- Le 29 septembre 2018 :** Championnat de France à 11 par zone
- Le 06 octobre 2018 :** Championnat de France à 11 par zone
Championnat de France de Futsal Féminine
Challenge Football à 7 Vétérans
- Le 13 octobre 2018 :** Championnat de France à 11 par zone
Championnat de France de Futsal Féminine
- Le 20 octobre 2018 :** Match international à 11
- Le 27 octobre 2018 :** 1/8^{ème} Finale de la Coupe de France à 11
Tour préliminaire de la Coupe de France de Futsal Féminine
- Du 01 au 04 novembre 2018 :** Stage de l'Equipe de France de Futsal Féminine
- Le 03 novembre 2018 :** Championnat de France à 11 par zone
- Le 10 novembre 2018 :** Championnat de France de Futsal Masculin
Championnat de France de Futsal Féminine
Challenge Football à 7 Vétérans
- Le 17 novembre 2018 :** Championnat de France de Futsal Masculin
Championnat de France de Futsal Féminine
- Le 24 novembre 2018 :** Championnat de France de Futsal Masculin
Championnat de France de Futsal Féminine
- Le 01 décembre 2018 :** Championnat de France de Futsal Masculin
- Le 04 au 13 déc. 2018 :** Championnat d'Europe Futsal Féminin à Tampere en Finlande.
- Le 15 décembre 2018 :** Championnat de France de Futsal Masculin
- Le 12 janvier 2019 :** Championnat de France de Futsal Masculin
Championnat de France de Futsal Féminine
- Le 19 janvier 2019 :** 1/4^{ème} Coupe de France de Futsal Féminin

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



Page : 9 / 29

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain • SMS : 06 14 44 48 98 •
b.allain@handisport.org • www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

Commission Fédérale Football des Sourds



FÉDÉRATION
FRANÇAISE

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



- Du 26 janvier 2019 :** Phase Finale du Championnat de France Futsal 2^{ème} division (M)
- Le 26 janvier 2019 :** Challenge Football à 7 Vétérans
- Le 02 février 2019 :** Championnat de France à 11 par zone
- Du 09 et 10 février 2019 :** Phase Finale du Championnat de France Futsal (M) et (F)
- Le 16 février 2019 :** 1/2^{ème} Coupe de France de Futsal Féminin
1/4^{ème} Finale de la Coupe de France
- Le 23 février 2019 :** Championnat de France à 11 par zone
Challenge Football à 7 Vétérans
- Le 02 mars 2019 :** Championnat de France à 11 par zone
- Le 09 mars 2019 :** Match international à 11
- Le 16 mars 2019 :** Championnat de France à 11 par zone
- Le 23 mars 2019 :** Championnat de France à 11 par zone et
Match international Futsal Féminine
Challenge Football à 7 Vétérans
- Le 30 mars 2019 :** Finale de la Coupe de France de Futsal Féminin
1/2^{ème} Finale de la Coupe de France
- Le 06 avril 2019 :** Match international à 11
- Le 13 avril 2019 :** Championnat de France à 11 (1/4 finale aller)
Challenge Football à 7 Vétérans
- Le 20 avril 2019 :** Championnat de France à 11 (1/4 finale retour)
- Le 27 avril 2019 :** Championnat de France à 11 (1/2 finale aller)
- Du 03 au 05 mai 2019 :** Stage de l'Equipe de France de Futsal Féminine
- Le 04 mai 2019 :** Championnat de France à 11 (1/2 finale retour)
- Le 11 mai 2019 :** Finale de la Coupe de France
- Le 18 mai 2019 :** Championnat de France à 11 (finale aller)
- Le 25 mai 2019 :** Championnat de France à 11 (finale retour)
- Du 31 mai au 02 juin 2019 :** Stage de l'Equipe de France de Football à 11
- Le 08 juin 2019 :** Assemblée générale à Paris au siège de la F.F.H.
- Du 22 juin au 6 juillet 2019 :** Championnat d'Europe à 11 à Héraklion en Grèce
- Du 02 septembre 2017 au 14 octobre 2018 :** Qualification Championnat d'Europe à 11
- Du 04 au 13 décembre 2018 :** Championnat d'Europe futsal à Tampere en Finlande
- Du 22 juin au 6 juillet 2019 :** Championnat d'Europe à 11 à Héraklion en Grèce

Attention cela peut changer en raison de la participation aux éliminatoires du Championnat du Monde, Deaflympics et Championnat d'Europe.

Page : 10 / 29

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain • SMS : 06 14 44 48 98 •

b.allain@handisport.org • www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

Mise à Jour le 22 mars 2018

COMPÉTITIONS DE LA SAISON 2018/2019 PROVISOIRE (selon l'engagement)

MASCULIN

COUPE DE FRANCE DE FOOTBALL A 11 :

20 Engagements : OS CHENNEVIERES, ESS VITRY, ASSS CAEN, AS POITIERS, CSS REIMS, OS MASSY, OSS VILLEURBANNE, CR MARSEILLE S, DLS GERY-PONTOISE/OS VERSAILLES, ASS BORDEAUX, ACS MARSEILLE, CSSM PARIS, ASS LYON, CSS NANTES, AS TOLOSA, OCSP AURAY, CSS RENNES, SCS AVION, ASS TOULON/NICE SLS, CSS MONTPELLIER

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOOTBALL A 11 :

ZONE A

- CSS RENNES
- ASSS CAEN
- CSS NANTES
- OSCP AURAY
- ILE DE FRANCE

ZONE B

- CSS REIMS
- ILE DE FRANCE
- ILE DE FRANCE
- SCS AVION
- ILE DE FRANCE

ZONE C

- AS POITIERS
- ASS BORDEAUX
- AS TOLOSA
- ILE DE FRANCE
- RHONE-ALPES

ZONE D

- ACS MARSEILLE
- CR MARSEILLE S
- ASS TOULON/NICE SLS
- CSS MONTPELLIER
- RHONE-ALPES

Tirage en sort aux 5 clubs de l'ILE DE France et 2 clubs de RHONE-ALPES pour les répartir parmi les 4 zones.

Règlement : **Qualification au Championnat de France Football à 11 :**
Les deux premiers clubs de chaque zone (Total 8 clubs) seront qualifiés au Championnat de France Football à 11.

Il n'y aura pas de tirage au sort :

a) 1/4 Finale (aller et retour)

2^{ème} Zone B vs 1^{ère} Zone A

2^{ème} Zone D vs 1^{ère} Zone C

2^{ème} Zone A vs 1^{ère} Zone B

2^{ème} Zone C vs 1^{ère} Zone D

b) 1/2 Finale (aller et retour)

2^{ème} Zone B ou 1^{ère} Zone A (1) vs 2^{ème} Zone D ou 1^{ère} Zone C (2)

2^{ème} Zone A ou 1^{ère} Zone B (3) vs 2^{ème} Zone C ou 1^{ère} Zone D (4)

c) Finale (aller et retour)

(1 ou 2) vs (3 ou 4)

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL MASCULIN :

1^{ère} Division

16 Engagements : CSSM ANZIN, ASS ARRAS, OS CHENNEVIERES, CSS REIMS, CSSM PARIS, ASS LYON, OSS VILLEURBANNE, ASS TOULON, ASSS CAEN, ESS VITRY, OS VERSAILLES, OCSP AURAY, ASCSS MULHOUSE, ASS BORDEAUX, CR MARSEILLE S, CSS MONTPELLIER

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



<u>ZONE 1A</u>	<u>ZONE 1B</u>	<u>ZONE 1C</u>	<u>ZONE 1D</u>
NORD	NORD	ILE DE FRANCE	RHONE-ALPES
ILE DE FRANCE	ILE DE FRANCE	ILE DE FRANCE	CSS MONTPELLIER
ASSS CAEN	CSS REIMS	RHONE-ALPES	CR MARSEILLE S
OCSP AURAY	ASCSS MULHOUSE	ASS BORDEAUX	ASS TOULON

Pour 4 clubs (6 journées d'Aller et Retour)

Tirage en sort aux 4 clubs de l'ILE DE FRANCE, 2 clubs de RHONE-ALPES et 2 clubs de NORD pour les répartir parmi les 4 zones.

Les 2 premiers clubs de 1^{ère} Division de chaque zone (Total 8 clubs) seront qualifiés à la phase finale des 09 et 10 février 2019.

2^{ème} Division

13 Engagements : OCS ROUEN, ASCS SAINT-BRIEUC, ASS STRASBOURG, AH AUXERRE, CSS NANTES, ASCS CLERMONT-FERRAND, CSS AMIENS, ASLS NANCY, **DLS CERGY P.**, **OS MASSY**, AS POITIERS, ACS MARSEILLE, CSS RENNES

<u>ZONE 2A</u>	<u>ZONE 2B</u>	<u>ZONE 2C</u>	<u>ZONE 2D</u>
ASCS SAINT-BRIEUC	OCS ROUEN	ASS STRASBOURG	AH AUXERRE
CSS RENNES	CSS AMIENS	ASLS NANCY	ASCS CLERMONT-F.
CSS NANTES	ILE DE FRANCE	ILE DE FRANCE	ACS MARSEILLE
AS POITIERS			

Pour 3 ou 4 clubs (6 journées d'Aller et Retour)

Tirage en sort aux 2 clubs de l'ILE DE France pour les répartir parmi les 4 zones.

Les 2 premiers clubs de 2ème Division de chaque zone (Total 8 clubs) seront qualifiés à la phase finale des 26 janvier 2019.

CHALLENGE DE FRANCE DE FOOTBALL VETERANS A 7 MASCULIN :

4 Engagement : ASS BORDEAUX, CSSM PARIS, AS TOLOSA, ESS VITRY

FEMININ

COUPE DE FRANCE DE FUTSAL FEMININ :

13 Engagements : ASSS CAEN, DLS CERGY-PONTOISE, CSSM PARIS, CSS NANTES, AS POITIERS, ASS BORDEAUX, ASCS CLERMONT FERRAND, AS COGNIN, CSS RENNES, C.S.S. ANGERS, O.S. MASSY, C.S.S. MONTPELLIER, AS TOLOSA

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FUTSAL FEMININ:

15 Engagements : ASSS CAEN, **DLS CERGY-PONTOISE**, **CSSM PARIS**, ASS STRASBOURG, CSS NANTES, AS POITIERS, ASS BORDEAUX, ASCS

Page : 13 / 29

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain • SMS : 06 14 44 48 98 •

b.allain@handisport.org • www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

Commission Fédérale Football des Sourds

CLERMONT FERRAND, AS COGNIN, CR MARSEILLE S, CSS RENNES,
C.S.S. ANGERS, de l'**O.S. MASSY**, du C.S.S. MONTPELLIER, AS TOLOSA



<u>ZONE AF</u>	<u>ZONE BF</u>	<u>ZONE CF</u>	<u>ZONE DF</u>
CSS RENNES	ASS STRASBOURG	ILE DE FRANCE	CR MARSEILLE S
ASSS CAEN	ILE DE FRANCE	ASS BORDEAUX	CSS MONTPELLIER
CSS NANTES	ILE DE FRANCE	AS POITIERS	A.S. COGNIN
CSS ANGERS		AS TOLOSA	ASCS CLERMONT-F.

Pour 3 ou 4 clubs (6 journées d'Aller et Retour)

Tirage en sort aux 3 clubs de l'ILE DE France pour les répartir parmi les 4 zones.

Les 2 premiers clubs de chaque zone (Total 8 clubs) seront qualifiés à la phase finale des 09 et 10 février 2019.

NOUVEAU PROJET

COUPE DE RUBENS DE FUTSAL FEMININ

DE 1^{ère} DIVISION ET 2^{ème} DIVISION :

Mois du mars au mai 2019

(Gratuit d'engagement)

1^{ère} DIVISION Féminin : 8 clubs qualifiés au Phase Finale du Championnat de France Futsal Féminin

2^{ème} DIVISION Féminin : les autres clubs non-qualifiés au Phase Finale du Championnat de France Futsal Féminin

Mise à Jour le 29 mars 2018

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



**FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DE FUTSAL
FEMININ Le samedi 31 mars 2018 à Paris (13^{ème})**

A.S.S. BORDEAUX 5 – 11 D.L.S. CERGY-PONTOISE

BUTS :

DEYTS M. (3), SAUVANET L. (2) pour A.S.S. BORDEAUX Féminin

VAZ P. (6), LA BATIDE-ALANORE C. (1), XIE M. (3), KETTE P. (1) pour D.L.S. CERGY-PONTOISE Féminin

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

A.S.S. BORDEAUX Féminin



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



A.S.S. BORDEAUX FEMININ : CHARFAOUI Z., GRANGE E., KRAWCZYK S., DEYTS M., GIN A., SAUVANET L., SAUVANET E., MERLI A., DEJEAN J. et JEAN ELIE F.

Commission Fédérale Football des Sourds

D.L.S. CERGY-PONTOISE Féminin



D.L.S. CERGY-PONTOISE FEMININ : LECLERCQ J., HOUICHE M., DE BASTOSA., VAZ P., GAIOUAR T., BOUGHANAN A., LA BATIDE-ALANORE C., XIE M., KETTE P., MIKLAS A. et ARROYO JR H.



VAINQUEUR DU D.L.S. CERGY-PONTOISE Féminin



FINALISTE D'A.S.S. BORDEAUX Féminin

MODIFICATION DU LISTE DES JOUEURS DE L'EQUIPE DE FRANCE

Match amical contre BELGIQUE

Le samedi 07 avril 2018 à Lens

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



Gardiens de but

1- ALEXANDRE Lucas	18 ans	ASS ARRAS
2- KRSCHNAK Willy	24 ans	OSS VILLEURABNNE

4 Défenseurs

3- KUZEHGARAN Raffaëlli	19 ans	CSSM PARIS
4- OUARAB Nouredine	28 ans	OS CHENNEVIERES
5- GIRARD Nicolas	29 ans	CSS REIMS
6- MAILLARD Adrien	18 ans	CSS REIMS
7- TOUNKARA Macirré	24 ans	CSSM PARIS

7 Milieux de terrain

8- THIMON Arnold	22 ans	CSS REIMS
9- DIABY Omar	23 ans	CSS REIMS
10-KUZEHGARAN Giovanni	25 ans	CSSM PARIS
11-OUARAB Yacine	28 ans	OS CHENNEVIERES
12- ZUCCHIATTI Clément	20 ans	ASS BORDEAUX
13- ADIGUZEL Mikael	19 ans	ACS MARSEILLE

4 Attaquants

14- KOITA Issa	27 ans	CSSM PARIS
15--KOITA Boubacar	18 ans	CSSM PARIS
16-LEAL DE JESUS Timothy	22 ans	AS TOLOSA
17- FRANCOIS Theo	17 ans	CSSM ANZIN

Mise à jour du 05 avril 2018

Commission Fédérale Football des Sourds

RESULTATS DES 31 MARS 2018



FÉDÉRATION
FRANÇAISE

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



COUPE DE FRANCE DE FOOTBALL MASCULINE

Tour Preliminaire du 23/09/2017		
(Pé) S.C.S. AVION	(0 - 3) 0 - 3	A.S.S.S. CAEN
(Pé) A.S. TOLOSA	(1 - 5) 0 - 5	O.S. CHENNEVIERES
O.C.S.P. AURAY	0 - 7	C.S.S. RENNES
A.S.S. BORDEAUX	0 - 5	A.C.S. MARSEILLE

1/8ème de Finale du 28/10/2017		
A.S.S.S. CAEN	7 - 1	C.S.S. MONTPELLIER
E.S.S. VITRY	2 - 0	A.S. POITIERS
A.C.S. MARSEILLE	0 - 5	C.S.S.M. PARIS
O.S. CHENNEVIERES	5 - 0	C.R. MARSEILLE S.
C.S.S. RENNES	0 - 2	D.L.S. CERGY-PONTOISE/O.S. VERSAILLES
A.S.S. LYON	6 - 1	O.S. MASSY
A.S.S. TOULON/NICE S.L.S.	1 - 2	C.S.S. REIMS
C.S.S. NANTES	2 - 1	O.S.S. VILLEURBANNE

1/4ème de Finale du 17/02/2018		
D.L.S. CERGY-PONTOISE/O.S. VERSAILLES	1-1 (MA 60')	E.S.S. VITRY
C.S.S.M. PARIS	4 - 1	A.S.S. LYON
C.S.S. REIMS	3 - 0	O.S. CHENNEVIERES
A.S.S.S. CAEN	0 - 2	C.S.S. NANTES

1/4ème de Finale du 17/02/2018 à rejouer au 17/03/2018		
D.L.S. CERGY-PONTOISE/O.S. VERSAILLES	1 - 7	E.S.S. VITRY

1/2ème de Finale du 31/03/2018		
E.S.S. VITRY	1-2 (AP)	C.S.S. REIMS
C.S.S. NANTES	0-3	C.S.S.M. PARIS

Commission Fédérale Football des Sourds



FÉDÉRATION
FRANÇAISE

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



ZONE OUEST

1ère Journée du 16/09/2017		Score	
(Report au 30/09/2017) C.S.S. RENNES		3 - 1	C.S.S. NANTES
(Pé) O.C.S.P. AURAY		(1-9) 0-9	A.S.S.S. CAEN
2ème Journée du 07/10/2017			
C.S.S. NANTES		2 - 2	A.S.S.S. CAEN
C.S.S. RENNES		9 - 1	O.C.S.P. AURAY
3ème Journée du 14/10/2017			
O.C.S.P. AURAY		0 - 3	C.S.S. NANTES
A.S.S.S. CAEN		3 - 0	C.S.S. RENNES
4ème Journée du 03/03/2018			
C.S.S. NANTES		0 - 1	C.S.S. RENNES
(Report au 31/03/2018) A.S.S.S. CAEN		10 - 3	O.C.S.P. AURAY
5ème Journée du 24/03/2018			
A.S.S.S. CAEN		3 - 2	C.S.S. NANTES
O.C.S.P. AURAY		1 - 3	C.S.S. RENNES

Pé : Match Pénalité

F : Match Forfait

CLASSEMENT DE LA ZONE OUEST

Pl.	CLUBS	Pts	J	G	N	P	Pé	F	BP	BC	Diff
1	A.S.S.S. CAEN	13	5	4	1	0	0	0	27	7	20
2	C.S.S. RENNES	12	5	4	0	1	0	0	16	6	10
3	C.S.S. NANTES	4	5	1	1	3	0	0	8	9	-1
4	O.C.S.P. AURAY	0	5	0	0	4	1	0	5	34	-29

Page : 20 / 29

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain • SMS : 06 14 44 48 98 •
b.allain@handisport.org • www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International
des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

Commission Fédérale Football des Sourds



FÉDÉRATION
FRANÇAISE

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

COUPE DE FRANCE DE FUTSAL FEMININ

Tour Preliminaire du 07/10/2017		
A.S. POITIERS	1-31	D.L.S. CERGY-PONTOISE
A.S.C.S. CLERMONT-F.	4-3	C.S.S. RENNES
(Pé) O.S. MASSY	(3-8) 0-8	C.S.S. NANTES
A.S. COGNIN	2-3 (AP)	A.S. TOLOSA
A.S.S.S. CAEN	1-11	A.S.S. BORDEAUX
1/4ème de Finale du 20/01/2018		
A.S. TOLOSA	18-1	C.S.S. ANGERS
D.L.S. CERGY-PONTOISE	8-2	A.S.C.S. CLERMONT-FERRAND
C.S.S. NANTES	4-9	A.S.S. BORDEAUX
C.S.S.M. PARIS	18-0	C.S.S. MONTPELLIER
1/2ème de Finale du 17/02/2018		
A.S.S. BORDEAUX	11-6	C.S.S.M. PARIS
A.S. TOLOSA	1-2	D.L.S. CERGY-PONTOISE
Finale du 31/03/2018 à Paris		
A.S.S. BRDEAUX	5-11	D.L.S. CERGY-PONTOISE

Pé : Match Pénalité

F : Match Forfait

MA : Match Arrêt

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



DISCIPLINE

Commission de discipline : Réunion du 05 avril 2018

Président : Mr SELLAM J.

Présents : Mrs. FELIX G. SOULIER T.

Visioconférence : M.

CAS : Conduite anti sportive

JI : Jeu irrégulier

FG : Faute grossière

PIA : Propos injurieux envers arbitre

RCI : Récidive conduite inconvenante

CR : Coup Réciproque

CDA : Contestation des décisions d'arbitre

La Commission de Discipline décide compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des décisions disciplinaires figurant dans les procès-verbaux ci-après.

Les décisions prises en première instance par la Commission de Discipline de la CFFS sont susceptibles d'appel devant **le Jury d'appel de la Commission de Discipline de la FFH**, par courrier recommandé, sur papier à en - tête du club, par télécopie (fax) ou courriel (mail) sur papier à en -tête du club en pièce

Page : 21 / 29

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain •SMS :06 14 44 48 98 •

b.allain@handisport.org •www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

jointe **en PDF**, dans un délai de **7 jours** à partir de la date de notification de la décision (qu'elle soit par publication sur le bulletin de liaison, courriel ou par courrier postal) la première date étant à prendre en compte.
L'appel est gratuit.

**CHAMPIONNAT DE FRANCE
MASCULIN
DU SAMEDI 24 MARS 2018**

ZONE SUD-OUEST

Reprise du dossier du MATCH N°45 : A.S. POITIERS - A.S.S BORDEAUX

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

Après avoir étudié les pièces versées au dossier

**RECU RAPPORT de l'arbitre de la rencontre
RECU RAPPORT M. ROBIN Olivier, membre de la CFFS
RECU RAPPORT M. CHETRIT Franck, joueur d'ASS BORDEAUX
RECU RAPPORT M. BARBE Thomas, capitaine d'AS POITIERS
RECU RAPPORT M. BOUTACHKOURT Bachir, joueur d'ASS BORDEAUX
RECU RAPPORT M. KOUDIER Aziz, joueur d'AS POITIERS**

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



La commission décide de convoquer Mrs CHETRIT Franck, BOUTACHKOURT Bachir joueurs d'ASS BORDEAUX de se présenter le Jeudi 12 Avril 2018 à 19h sur Skype : brice.allain2

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



La commission décide de convoquer Mr KOUDIER Aziz, joueur d'AS POITIERS et Mr BARBE Thomas, joueur et capitaine d'AS POITIERS de se présenter le Jeudi 12 Avril 2018 à 19h30 sur Skype : brice.allain2

La commission décide de convoquer le président du club SCS AVION, Mr BELAHCEN Malik le jeudi 19 Avril 2018 à 19h30 par Skype : brice.allain2 pour son comportement désagréable envers le dirigeant de la CFFS.

RAPPEL DU LISTE DES JOUEURS (SES) DES SUSPENDUS DE FOOTBALL ET DE FUTSAL

Voir le bulletin N°13 du 30/11/2017

RAPPEL DE LISTE DES JOUEURS (SES) SUSPENDUS DE FOOTBALL A 11 DE LA SAISON 2015 au 2017

Voir le bulletin N°13 du 30/11/2017

RAPPEL DU LISTE DES JOUEURS (SES) DES INTER-REGIONS DES SUSPENDUS DE FOOTBALL DE LA SAISON 2018

Voir le bulletin N°13 du 30/11/2017

RAPPEL DU LISTE DES JOUEURS (SES) DES SUSPENDUS DE FUTSAL DE LA SAISON 2015 au 2017

Voir le bulletin N°13 du 30/11/2017

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



AMENDES ADMINISTRATIVES

COUPE DE FRANCE DE FOOTBALL à 11

samedi 31 mars 2018

1/2ème Finale

Match N°CF17

E.S.S. VITRY		
1er avertissement		
PELTIER SEBASTIEN J061992	CAS	10 €
CARRE CHRISTOPHE J064777	CAS	10 €
BOUCHELACHEM WILLIAM J118216	CAS	10 €
AMENDES ADMINISTRATIVE		
MOTIF	AMENDES	
Licences manquantes après le 1 ^{er} novembre par joueur(se) ou dirigeante et par match	6 €	
Licences manquantes après le 1 ^{er} novembre par joueur(se) ou dirigeante et par match	6 €	
Licences manquantes après le 1 ^{er} novembre par joueur(se) ou dirigeante et par match	6 €	
Limite du 23/04/2018		TOTAL 48 €

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



C.S.S. REIMS

C.S.S. REIMS		
1er avertissement		
MAILLARD ADRIEN J141474	CAS	10 €
GIRARD NICOLAS J069445	CAS	10 €
LEFEBVRE VALENTIN J103194	CAS	10 €
Limite du 23/04/2018		TOTAL 30 €

Match N°CF18

C.S.S. NANTES (Masculin)		
1er avertissement		
CHABANET FABIEN J070143	CAS	10 €
WISNIEWSKI NICOLAS J116500	CAS	10 €
LE BORGNE ANTHONY J061714	CAS	10 €
SAIDI FOURAT J093493	CAS	10 €

Page : 24 / 29

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain • SMS : 06 14 44 48 98 •

b.allain@handisport.org • www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

Commission Fédérale Football des Sourds



FÉDÉRATION
FRANÇAISE

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

Limite du 23/04/2018

TOTAL

40 €

C.S.S.M. PARIS (Masculin)		
1er avertissement		
DIAWARA MAHAMADOU J076027	CAS	10 €
2ème avertissement (1ère récidive)		
KUZEHGARAN RAFAELLI J135739	CAS	13 €
Limite du 23/04/2018		TOTAL 23 €

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOOTBALL à 11

31/03/2018 à report du 03/03/2018

4ème Journée

ZONE OUEST

Match N°8

A.S.S.S. CAEN (Masculin)	
AMENDES ADMINISTRATIVE	
MOTIF	AMENDES
Retard de feuille de match sous 48 heures par courrier postale	50 €
Limite du 23/04/2018	TOTAL 50 €

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



**CHAMPIONNAT DE FRANCE A 11 du 30/09/2017, 07/10/2017, 14/10/2017 et
COUPE DE France (M) DU 23/09/2017 + MAJORATION de 50%**
SCS AVION (145,50€) + (154,50€) + (66,00€) + (36,00€) = 402,00 €

- 1) Date du 22/02/2018, bien reçu de 100€ par virement et on reste 302,00€
- 2) Date du 20/03/2018, bien reçu de 100€ par virement et on reste 202,00€

CHAMPIONNAT DE FRANCE A 5 (F) du 06/01/2018 + MAJORATION de 50%

CSS ANGERS (30€ + 15€ = 45€)

Bien reçu votre chèque de 30€, mais on manque de 15€

**1er RAPPEL : CHAMPIONNAT DE FRANCE ZONE du 03/03/2018 :
LIMITE du 09/04/2018**

Page : 25 / 29

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain • SMS : 06 14 44 48 98 •

b.allain@handisport.org • www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International
des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

ASS LYON (30€), SCS AVION (20€), REAL MARSEILLE S (76€-15€=61€) et AS TOLOSA (10€).

CHAMPIONNAT DE FRANCE ZONE du 24/03/2018 : LIMITE du 16/04/2018

CSS MONTPELLIER (10€), ACS MARSEILLE (83€), AS POITIERS (256€), ASS BORDEAUX (222€), ASS LYON (18€), ASS TOULON/NICE SLS (31€), ASSS CAEN (13€), CSSM PARIS (10€), OCSP AURAY (56€), REAL MARSEILLE S (13€) et SCS AVION (91€).

CALENDRIER DES DELEGUES

Rapport : M.

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



SAMEDI 21 AVRIL 2018			
N°	6ème JOURNEE DE ZONE OUEST		DELEGUES
11	CSS NANTES	OCSP AURAY	
12	CSS RENNES	ASSS CAEN	NANA
Stade Beauregard à 16H00 (terrain synthétique) rue Georges Maillols, 35000 RENNES (Reçu le 23/03/2018)			
N°	6ème JOURNEE DE ZONE EST		DELEGUES
23	OS MASSY	SCS AVION	
Stade de la Poterne à 18H00 rue de Migneaux, 91300 MASSY (Reçu le 26/08/2017)			
24	OS CHENNEVIERES	CSS REIMS	FELIX
Stade Aristide Briand à 16H00 58 bis rue Aristide Briand , 94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE (Reçu le 19/09/2017) (Modification du 23/02/2018)			
N°	6ème JOURNEE DE ZONE RHONE-ALPES		DELEGUES
35	ESS VITRY	CSSM PARIS	ANDRES
Stade Arrighi à 16H00 (terrain synthétique) 49 rue de Choisy, 94400 VITRY-SUR-SEINE (Reçu le 01/04/2018)			
36	ASS LYON	OSS VILLEURBANNE	

Commission Fédérale Football des Sourds



FÉDÉRATION
FRANÇAISE

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

Stade de la Sarra à 16H00 56 rue Pauline Jaricot, 69005 LYON (Reçu le 19/09/2017)		
N°	6ème JOURNEE DE ZONE SUD-OUEST	DELEGUES
47	ASS BORDEAUX	DLS CERGY-P./OS V.
Stade Charles Martin à 16H00 (terrain synthétique) rue Charles Martin, 33300 BORDEAUX (Reçu le 19/03/2018)		
48	AS TOLOSA	AS POITIERS
Stade Gironis à 15H00 (terrain d'honneur) rue de Gironis, 31400 TOULOUSE (Reçu le 09/09/2017)		
N°	6ème JOURNEE DE ZONE SUD	DELEGUES
59	ACS MARSEILLE	CSS MONTPELLIER
Stade Terrades à 17H00 9 traverse de Pomègues, 13008 MARSEILLE (Reçu le 10/10/2017)		
60	ASS TOULON/NICE SLS	C REAL MARSEILLE S

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



SAMEDI 28 AVRIL 2018		
4ème JOURNEE DU CHALLENGE FOOTBALL A 7 VETERANS		DELEGUES
ASS BORDEAUX		
Plaine des Sports du Faisan à 16H30 (terrain herbe) rue des Futaies, 33560 CARBON BLANC (Reçu le 19/03/2018)		

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION



SAMEDI 19 MAI 2018		
N°	FINALE DE LA COUPE DE FRANCE A 11	DELEGUES
CF19	CSS REIMS	CSSM PARIS

SAMEDI 09 et DIMANCHE 10 JUIN 2018		
PHASE FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE FOOTBALL A 11 MASCULIN		
COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES SPORTS RN 568, Quartier la Palunettes, 13220 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES		

Page : 27 / 29

FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS

Directeur sportif : Brice Allain • SMS : 06 14 44 48 98 •
b.allain@handisport.org • www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

SAMEDI 23 et DIMANCHE 24 JUIN 2018

**CHAMPIONNAT DE FRANCE DES INTER-REGIONS FOOTBALL A 11
MASCULIN**

CREPS DU CENTRE
48 avenue du Maréchal Juin, 18000 BOURGES

COURRIERS

OSC ROUEN du 29 mars 2018 : Porter son candidature pour organiser de la phase finale du championnat de France Futsal 2^{ème} Division pour la saison 2018/2019.

La commission ne peut retenir cette candidature sans recevoir la caution de 208 €, mais vous devez d'abord régler le problème avec la Région Handisport je crois que ceci est un malentendu.

ESS VITRY du 2 avril 2018 : Nous redemande de lui fournir la copie de la feuille de match de la finale du championnat de France Futsal 2^{ème} division à Bourges. *La commission a transmis toutes les feuilles de matchs par mail à ce jour.*

ESS VITRY du 2 avril 2018 : Nous demande de lui retourner un chèque de caution pour organisation de la phase finale championnat de France 2018/2019. *Le chèque sera rendu lors de l'AG du 30 Juin 2018 à Paris.*

OSY/DLS CERGY PONTOISE du 3 avril 2018 : Demande d'autorisation de son match amical contre OS MASSY du 6 avril 2018. *La commission donne son accord*

Responsable de la nouvelle aquitaine et Occitanie Handisport, Olivier ROBIN du 3 avril 2018 : Information de son organisation de la coupe Sud-Ouest aura lieu le 5 Mai 2018. *Pris note.*

ASS BORDEAUX du 3 avril 2018 : Demande des explications concernant les amendes infligées à ce club pour deux montants de 160 € et 34 € lors de son match contre AS POITIERS le samedi. *Ce qui concerne les 160 € attribués pour l'envahissement sur un terrain par Cyril ENGENDRE au cours de la rencontre contre AS POITIERS. Quant aux 34 € infligées, la commission annule les amendes de 34 €.*

CSS REIMS du 4 avril 2018 : Transmis la liste des joueurs rémois pour sa participation à DCL à Milan.

Page : 28 / 29

**FFH/CFFS- 42, Rue Louis Lumière - 75020 PARIS
COMMISSION FÉDÉRALE DE FOOTBALL DES SOURDS**

Directeur sportif : Brice Allain • SMS : 06 14 44 48 98 •
b.allain@handisport.org • www.football-sourds.com

En convention avec : la Fédération Française de Football, le Comité International des Sports pour Sourds et l'EuropeanDeaf Sports Organisation

Commission Fédérale Football des Sourds



La commission fera le nécessaire pour validation.

ASS CAEN du 2 avril 2018 : Information de son envoi tardif la feuille de match en raison de la blessure d'un joueur et dirigeant survenu le match contre OSCP AURAY le samedi 31 mars 2018.

La commission comprends la situation qui vous arrive malheureusement nous ne pouvons vous accorder à titre exceptionnel, votre club a des dirigeants qui pourront prendre en charge à la place d'un dirigeant indisponible.

ASS LYON du 3 Avril 2018 : Demande le numéro d'audiogramme ICSD de certains joueurs.

La CFFS ne s'occupe plus les numéros d'Audiogramme ICSD, il faudra vous vous adresser à CCSSF Mr FOURASTIE : p.fourastie@handisport.org

Rappel important : *Ceux qui n'ont pas de numéro d'audiogramme ICSD, il risque de vous payer d'un montant de 40 \$ par joueur à un compétition international comme DCL plus de 30 jours et 100 \$ par joueur à un compétition international moins de 30 jours.*

La commission n'empêche aucun votre participation avec DCL. Il vous appartient responsable en cas de paiement.

CSSM PARIS du 3 Avril 2018 : Demande au club d'ASS LYON de lui rembourser la somme de 128 € pour double paiement.

La commission est très surpris de la mauvaise gestion de comptabilisation et prie au club d'AS LYON de lui rembourser rapidement de ce montant.

Mr DARKAOUI Farid du 2 Avril 2018 : Reçu justificatif d'absence pour sa sélection de l'Equipe de France contre Belgique pour le samedi 7 Avril 2018.

La commission prends note et vous souhaite rompt rétablissement.

Fédération reconnue
d'Utilité Publique
J.O du 25 juin 1983
Délégation du Ministère
des Sports

PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION ET
DES ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA COMMISSION

